

Plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Un plan de conservation ou de conservation/mise en valeur?

Introduction

L'essentiel de mon commentaire est dans la question. Mon expérience à St-François, IO, date de moins de trois ans mais j'ai cependant plus de 35 ans d'expérience dans l'Arrondissement historique de La Prairie, c'est-à-dire depuis sa déclaration officielle. À la rencontre du 21 février, j'ai eu, je dois le dire, l'impression de revivre certaines expériences à observer le déroulement de la rencontre et à entendre certains commentaires de résidents.

Comme tel, le plan de conservation est bien développé et reprend d'autres tentatives de préserver ce qui est, à mon avis, la plus belle région du Québec tant sur le plan historique et géographique associée à une agriculture traditionnelle pratiquée à l'échelle familiale. Demeurer à l'Île est un privilège que l'on soit agriculteur, résident ou simple amoureux du patrimoine. C'est dans l'intérêt de tous les résidents que l'Île conserve son caractère et surtout le développe avec les moyens du XXI^e siècle. C'est également l'intérêt de tous les Québécois de voir ce site identitaire préservé et mis en valeur, comme l'ont fait les principaux pays d'Europe qui couplent patrimoine historique et agriculture avec un grand succès et bénéfice (touristique et économique).

Sans l'ébauche d'un plan de mise en valeur associé au plan de conservation, ce dernier sera difficile à vendre à la population locale. On y verra immédiatement des contraintes et pas vraiment les avantages d'une remise en valeur basée sur des objectifs partagés et des moyens précis de les atteindre. S'il ne va pas au-delà de l'objectif de conservation, ce plan restera une n^{ième} tentative de préserver un héritage qui rétrécit d'année en année et une occasion manquée de faire un premier modèle de mise en valeur au bénéfice de toute la société québécoise.

La dernière loi sur le patrimoine est et sera désastreuse car elle est, probablement faute de volonté politique et d'argent, un abandon de fait par le MCC de ses responsabilités envers le patrimoine. L'abandon y est présenté par le biais d'un transfert vers les municipalités régionales de comté et les municipalités. Ces dernières n'ont ni les moyens financiers ni la culture historique pour prendre le relais et en plus elles sont directement soumises aux pressions locales des résidents et des promoteurs. Je serais heureux d'avouer que j'ai eu tort si tous les intervenants concernés finissent malgré tout à faire fonctionner ce serpent à plusieurs têtes mais cette perception ne m'empêchera pas de faire des suggestions que je veux constructives.

Pourquoi associer un volet mise en valeur à un plan de conservation?

La réponse était évidente à voir certaines réactions lors de la rencontre du 21 janvier :

- parce que la conservation telle que présentée est vite perçue comme une source de contraintes à la liberté individuelle des propriétaires. Un réflexe malheureusement trop présent au Québec contrairement à la Nouvelle-Angleterre et à l'Europe.
- parce que le pourquoi et les avantages à terme d'un plan de conservation ne sont peut-être pas suffisamment expliqués pour contrer l'impression de 'contraintes' arbitraires.
- parce que, à part quelques mesures incitatives partielles, le plan ne s'accompagne pas d'un volet de mise en valeur et d'incitatifs financiers avec des objectifs précis et des moyens.

Le risque est que le plan de conservation, dans sa forme actuelle, ne devienne en fait que de la poudre aux yeux pour masquer le manque de moyens financiers du MCC et l'absence de vision politique. Son seul effet sera d'opposer le monde agricole et les municipalités à ceux pour qui la préservation du patrimoine est importante. De plus, il démotivera les responsables de son application, défenseurs de positions intenable faute de moyens, entre la population et leurs propres objectifs.

En définissant clairement ses objectifs, un plan de conservation/mise en valeur permettrait d'expliquer : 1- les buts visés et 2- les moyens pour y arriver.

1- Les buts devraient être :

- le développement de la vocation agricole familiale de l'Île et l'accentuation de son image de marque d'une agriculture de terroir connue dans tout le Québec : fraises, poireaux, pommes, fromage.....
- le développement du patrimoine historique unique de l'Île et sa consolidation : églises, maisons, granges, bâtiments et champs...par des efforts individuels et collectifs.
- le développement du caractère touristique de l'Île par des mesures innovantes de mise en valeur de l'Île avec les moyens du XXI^e siècle.

Ce sont ces trois axes qui doivent être préservés car les trois sont essentiels à l'économie de l'Île. Celle-ci a une superficie limitée et son agriculture doit nécessairement s'associer à l'image du terroir et à sa dimension historique pour poursuivre son image d'agriculture de terroir à haute valeur ajoutée. Un plan de conservation/mise en valeur bien défini permettra également de contrer la poussée urbaine et les pressions de promoteurs dont les intérêts sont souvent opposés à ceux d'une agriculture familiale et à la préservation d'un site patrimonial.

2- Les moyens incitatifs : éléments et suggestions

Sans prétendre être un expert en agriculture et en conservation/mise en valeur, voici quelques suggestions qui pourraient être considérées si un volet mise en valeur devait être ajouté à l'actuel plan de conservation:

- Une fois la vocation future de l'île bien établie sur les trois axes : agricole, patrimonial et identitaire/touristique, il est essentiel d'y mettre les moyens et d'organiser une structure pour son application. Un flou artistique semble exister entre MCC, MRC et les municipalités. Qui serait responsable de quoi et qui surtout aurait comme seule préoccupation et objectif la mise en valeur du plan à l'île avec les les moyens de coordonner les différents intervenants? Cela en prend un (ou une) et c'est le premier défi, celui de l'organisation fonctionnelle d'un système conçu multicéphale.
- Même avec des objectifs à long terme connus et partagés, il restera toujours des oppositions entre les droits individuels des propriétaires d'un lieu et les droits collectifs des résidents de l'île et des Québécois de voir leur patrimoine commun protégé et mis en valeur. Il faut un équilibre entre ces droits. D'ici à ce que l'effet d'un plan de conservation/mise en valeur commence à porter fruit et à s'imposer à tous comme d'un intérêt commun, des incitatifs doivent être mis en place pour donner du corps au droit collectif souvent absent et non supporté au moment où les droits s'opposent. Dans l'Arrondissement de La Prairie la conservation a fini par s'imposer de soi et la pression du milieu a évolué en ce sens à tel point que les élus municipaux sont devenus des promoteurs. Mais d'ici-là, pour un bâtiment à préserver et surtout à restaurer, les incitatifs financiers peuvent aider à justifier et à atténuer une contrainte. Par contre lorsqu'il s'agit de préserver un boisé ou un paysage ou un point de vue d'intérêt, le moyen ne s'applique pas. Pourquoi ne pas considérer également dans le cas de sites d'intérêt collectif bien identifiés de donner au propriétaire du site une forme de crédit annuel applicable en déduction sur les impôts municipaux à payer. La formule serait à définir (maximum, % de l'évaluation, représentation d'actions de mise en valeur...) mais elle aurait l'avantage d'aider le dépositaire d'un bien d'intérêt collectif tout en donnant une base au droit collectif de voir ce bien soustrait à une démolition ou à une mutilation sauvage.
- De la même façon, des incitatifs à l'achat et à la restauration de maisons d'intérêt à vendre, et il y en a beaucoup sur l'île, pourraient être mis en place pour favoriser autant que possible leur restauration par de jeunes familles au lieu de constructions nouvelles faites aux dépens des terres agricoles et de la densification des terrains. Cela pourrait se faire par le mécanisme évoqué ci-dessus ou par l'abolition de la taxe de mutation pour des maisons d'intérêt. Il s'agit ici de déclencher une tendance à la restauration du bâti existant.
- L'autre élément de plus en plus absent des incitatifs à la restauration est la disponibilité limitée pour ne pas dire inexistante de personnes ressources sur place : architecte, historien, archéologue pour sensibiliser et aider les résidents à connaître, à préserver et à mettre en valeur leurs éléments du patrimoine. Il faut être sérieux si on veut vraiment conserver le patrimoine de l'île et y mettre les moyens. Beaucoup d'altérations et de démolitions de bâtiments et de sites ont lieu simplement par manque de connaissance des propriétaires sur leur valeur et leur intérêt. La disponibilité de personnes sur place pour les sensibiliser peut faire la différence comme le fait de recenser, de documenter et de pointer publiquement l'intérêt de tels bâtiments. Pourquoi ne pas inciter les sociétés d'histoire à documenter ces bâtiments incluant même des contributions financières partielles incitatives pour éduquer les propriétaires à peu de frais?
- Dans le but de créer un effet de levier avec des ressources financières limitées, pourquoi les responsables d'un plan de conservation/mise en valeur ne mettraient pas en place des mécanismes facilitant des travaux collectifs (corvées) pour la préservation de bâtiments

d'intérêt tels que les granges par exemple? Des volontaires existent pour aider à des corvées de préservation du patrimoine, quitte à commencer à petite échelle et à en faire des événements publicisés. Si des budgets étaient offerts pour encadrer (artisan-ouvrier spécialisé) des groupes de travail, pour couvrir les assurances et pour contribuer avec le propriétaire au coût de certains matériaux, on pourrait commencer la restauration de bâtiments de ferme, de clôtures et autres par des travaux tels que le chaulage, la pose de bardeaux ou la consolidation de fondations. On créerait ainsi un modèle efficace de préservation qui aurait en plus l'avantage de rapprocher les agriculteurs des amoureux du patrimoine et ce à peu de frais.

- Dans le même sens, des budgets et des expertises pourraient être offerts pour la mise en place de fondations dédiées au patrimoine, qu'il s'agisse de bâtiments ou de sites d'intérêt collectif sachant qu'elles pourraient bénéficier d'autres modes de financement tels qu'Héritage Canada pour obtenir l'effet de levier nécessaire dans un contexte économique difficile.

Quelques suggestions additionnelles à considérer :

- Pourquoi ne pas faire comme le guide Michelin en Europe et illustrer un circuit de l'île en pointant : sites et bâtiments d'intérêt (avec la documentation appropriée) et les points de vue (panoramas)? Automatiquement, cela définirait ce qui est à préserver et, par conséquent, ce qui devrait faire l'objet de programmes incitatifs auprès des propriétaires.
- Compte-tenu du caractère identitaire de l'île d'Orléans, pourquoi ne pas se donner comme objectif de faire disparaître les tours d'Hydro-Québec maintenant que la technologie existe pour éviter ces lignes aériennes qui défigurent l'île de façon indécente? L'île pourrait alors postuler au titre de patrimoine de l'humanité compte tenu de sa place dans l'histoire de la Nouvelle France et de sa position géographique dans le fleuve St-Laurent. Si les budgets manquent au niveau du MCC et des municipalités, pourquoi, ayant mieux défini un futur de l'île limité à une vocation agricole familiale, patrimoniale et touristique, ne pas abandonner l'idée d'un nouveau pont comme certains le suggèrent; les économies réalisées pourraient être réaffectées à la mise en valeur.
- Pour sensibiliser les élus et responsables des six municipalités à l'intérêt et à la valeur touristique et économique d'un plan de conservation/mise en valeur de l'île, pourquoi ne pas organiser une tournée en France de quelques villages patrimoniaux pour qu'ils constatent l'intérêt de politiques visant à préserver les caractéristiques architecturales locales et les matériaux régionaux, incluant leur adaptation aux bâtiments nouveaux. Ces derniers s'en feraient par la suite les promoteurs au niveau local. Cela serait certainement un investissement rentable à terme. Pourquoi dans la foulée ne pas faire de jumelages avec des villages français ayant des préoccupations communes? Il serait alors plus facile d'aborder avec nos élus la mise en place d'équipements communautaires tels que des circuits piétonniers, cyclables, de ski de fond en incluant des points d'accès aux rives, à des points de vue inaccessibles et des terrains à usage public.